

Qualification aux fonctions de maitre de conférences

[Section 25 : Mathématiques \(didier.lesesvre@univ-lille.fr, emmanuel.fricain@univ-lille.fr\)](#)

[Section 26 : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques \(charlotte.baey@univ-lille.fr\)](#)

[Section 27 : Informatique \(thomas.pietrzak@univ-lille.fr\)](#)

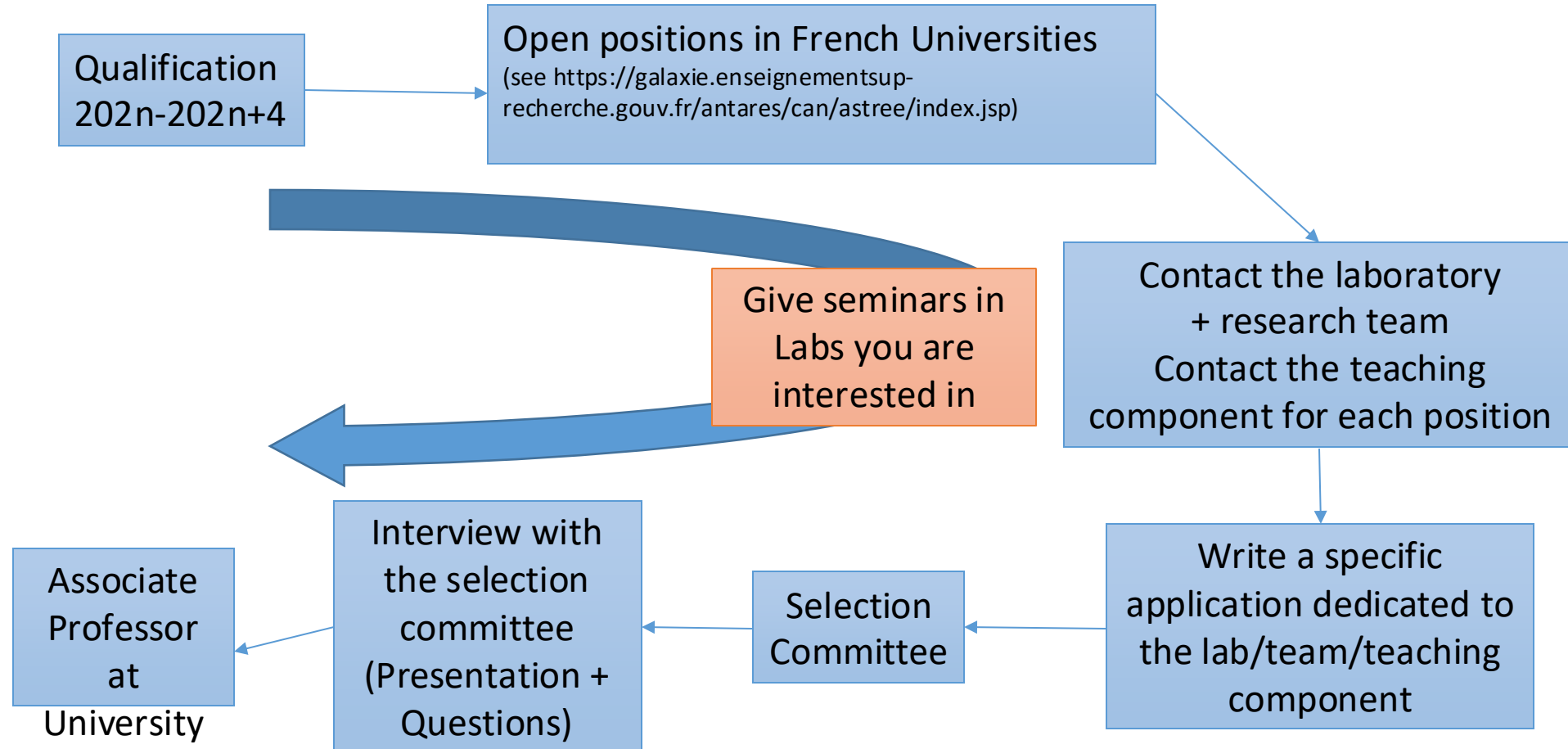
[Section 61 : Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal \(ludovic.macaire@univ-lille.fr\)](#)

DDay MADIS 2024

How to apply as Assistant Professor

Practical information about recruiting process

A long process ...



Statistiques sur les qualifications

Maîtres de conférences						
	Année	Candidats (A)		Qualifiés (B)		Ratio (B/A)
			% femmes		% femmes	
Ensemble des sections	2018	8 148	46,5%	6 042	46,6%	74,2%
	2019	8 359	46,0%	6 141	45,6%	73,5%
	2020	8 387	46,3%	5 998	46,1%	71,5%
	2021	8 195	45,5%	5 953	45,9%	72,6%
	2022	7 338	45,2%	5 342	45,2%	72,8%
Sciences	2018	3 730	37,4%	3 128	37,9%	83,9%
	2019	3 871	36,6%	3 151	36,3%	81,4%
	2020	3 714	36,3%	2 905	35,6%	78,2%
	2021	3 714	36,3%	2 941	35,6%	79,2%
	2022	241	60,6%	167	59,9%	69,3%
Groupe 05 <i>Mathématiques et informatique</i>	2018	959	29,6%	721	29,4%	75,2%
	2019	1 065	28,0%	751	27,4%	70,5%
	2020	1 075	29,0%	762	27,4%	70,9%
	2021	1 075	29,0%	761	26,3%	70,8%
	2022	943	28,6%	682	26,1%	72,3%
Section 25	2018	222	22,5%	197	21,8%	88,7%
	2019	280	22,5%	248	22,6%	88,6%
	2020	259	24,3%	230	23,0%	88,8%
	2021	226	19,9%	175	17,7%	77,4%
	2022	243	20,2%	202	16,8%	83,1%

Maîtres de conférences						
	Année	Candidats (A)		Qualifiés (B)		Ratio (B/A)
			% femmes		% femmes	
Ensemble des sections	2018	8 148	46,5%	6 042	46,6%	74,2%
	2019	8 359	46,0%	6 141	45,6%	73,5%
	2020	8 387	46,3%	5 998	46,1%	71,5%
	2021	8 195	45,5%	5 953	45,9%	72,6%
	2022	7 338	45,2%	5 342	45,2%	72,8%
Sciences	2018	3 730	37,4%	3 128	37,9%	83,9%
	2019	3 871	36,6%	3 151	36,3%	81,4%
	2020	3 714	36,3%	2 905	35,6%	78,2%
	2021	3 714	36,3%	2 941	35,6%	79,2%
	2022	241	60,6%	167	59,9%	69,3%
Groupe 05 <i>Mathématiques et informatique</i>	2018	959	29,6%	721	29,4%	75,2%
	2019	1 065	28,0%	751	27,4%	70,5%
	2020	1 075	29,0%	762	27,4%	70,9%
	2021	1 075	29,0%	761	26,3%	70,8%
	2022	943	28,6%	682	26,1%	72,3%
Section 26	2018	330	31,8%	244	30,7%	73,9%
	2019	402	29,4%	266	32,3%	66,2%
	2020	408	29,4%	267	27,7%	65,4%
	2021	379	28,2%	245	26,9%	64,6%
	2022	361	27,7%	250	24,0%	69,3%

Statistiques sur les qualifications

Maîtres de conférences					
Année	Candidats (A)		Qualifiés (B)		Ratio (B/A)
		% femmes		% femmes	
2018	8 148	46,5%	6 042	46,6%	74,2%
2019	8 359	46,0%	6 141	45,6%	73,5%
2020	8 387	46,3%	5 998	46,1%	71,5%
2021	8 195	45,5%	5 953	45,9%	72,6%
2022	7 338	45,2%	5 342	45,2%	72,8%

2018	3 730	37,4%	3 128	37,9%	83,9%
2019	3 871	36,6%	3 151	36,3%	81,4%
2020	3 714	36,3%	2 905	35,6%	78,2%
2021	3 714	36,3%	2 941	35,6%	79,2%
2022	241	60,6%	167	59,9%	69,3%

2018	959	29,6%	721	29,4%	75,2%
2019	1 065	28,0%	751	27,4%	70,5%
2020	1 075	29,0%	762	27,4%	70,9%
2021	1 075	29,0%	761	26,3%	70,8%
2022	943	28,6%	682	26,1%	72,3%

2018	566	29,7%	382	29,6%	67,5%
2019	570	28,8%	327	26,9%	57,4%
2020	579	30,4%	353	27,5%	61,0%
2021	619	29,1%	402	29,1%	64,9%
2022	514	32,1%	307	32,2%	59,7%

Maîtres de conférences					
Année	Candidats (A)		Qualifiés (B)		Ratio (B/A)
		% femmes		% femmes	
2018	8 148	46,5%	6 042	46,6%	74,2%
2019	8 359	46,0%	6 141	45,6%	73,5%
2020	8 387	46,3%	5 998	46,1%	71,5%
2021	8 195	45,5%	5 953	45,9%	72,6%
2022	7 338	45,2%	5 342	45,2%	72,8%

2018	3 730	37,4%	3 128	37,9%	83,9%
2019	3 871	36,6%	3 151	36,3%	81,4%
2020	3 714	36,3%	2 905	35,6%	78,2%
2021	3 714	36,3%	2 941	35,6%	79,2%
2022	241	60,6%	167	59,9%	69,3%

2018	1 007	26,6%	784	26,7%	77,9%
2019	1 123	27,2%	838	28,5%	74,6%
2020	1 154	29,7%	787	28,7%	68,2%
2021	1 154	29,7%	803	27,1%	69,6%
2022	1 120	31,2%	765	31,5%	68,3%

2018	367	26,4%	242	27,7%	65,9%
2019	386	25,6%	261	27,6%	67,6%
2020	369	33,1%	219	34,2%	59,3%
2021	434	31,3%	278	27,3%	64,1%
2022	401	31,4%	253	31,2%	63,1%

Ensemble des sections

Sciences

Groupe 05

Mathématiques et informatique

Section 27

Ensemble des sections

Sciences

Groupe 09

Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique

Section 61

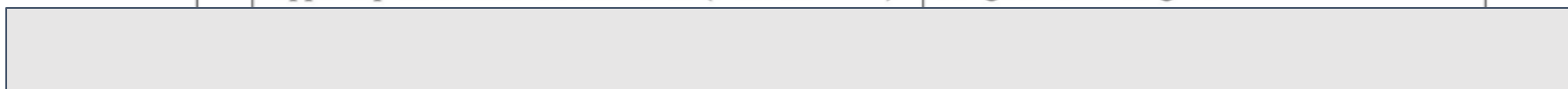
Pièces demandées par la section 61

1- pièces obligatoires par arrêté ministériel :

<input checked="" type="checkbox"/>	Pièces à fournir	Observations
	diplôme ou attestation de diplôme	joindre traduction si en langue étrangère
	Curriculum vitae	sans limitation du nombre de pages
	documents, mémoires, tirés à part de publications	3 maxi pour MCU et 5 maxi pour PU
	rapport de soutenance (thèse ou HDR)	signé par les membres du jury joindre traduction si en langue étrangère

2- pièces complémentaires pour la section 61 :

<input checked="" type="checkbox"/>	Pièces à fournir	Observations
	liste ordonnée des publications	si absente du CV
	rapports préalables à la soutenance (thèse ou HDR)	obligatoirement signés



Recommandations de la section 61

Un bon dossier type correspond à :

- une thèse obtenue en 36-39 mois, ayant conduit à un article (paru ou acceptation définitive) dans une revue internationale référencée JCR, reconnue comme relevant de la section 61 et de bon niveau, dont le candidat est contributeur principal (1er auteur) ;
- un volume cumulé de 96 HETD en face à face dans l'enseignement supérieur.

L'expérience d'enseignement doit être attestée par des documents (nomination, contrat de travail, ou attestation émanant de responsables de formation) qui doivent préciser

- le nombre d'heures effectuées, sauf (contrat de moniteur, contrat d'ATER, nomination comme PRAG,...) ;
- la nature des enseignements (CM, TD, TP, présentiel, distanciel, encadrements de projets, ...);
- le public concerné.

Les références de la production scientifique doivent être précises pour que les articles, conférences, ou autres publications puissent être retrouvés en interrogeant les bases de données bibliographiques courantes. L'acceptation d'un article non encore publié doit être attestée par le document d'acceptation reçu par le(a) candidat(e).

La liste de publications doit être **ordonnée** par type et par date dans chaque type. Pour chaque revue, préciser si elle est indexée JCR ou non.

Il est également demandé de préciser le **statut** et la **section CNU** ou **CNRS** d'appartenance des membres du **jury** de thèse (ou HDR).

Points d'attention de la section 61

Rappel : **Le candidat doit joindre à son dossier**

- **une copie de son diplôme de doctorat ou**
- **une attestation de diplôme**, avec cachet et signature, délivrée par son établissement, ou
- un document officiel émis par ce même établissement stipulant la date à laquelle cette attestation sera disponible.

Attention : **le rapport de soutenance ne vaut pas attestation de diplôme !**

Attention : des traductions en français doivent être jointes au diplôme, attestations, et rapport de soutenance rédigés en langue étrangère.

Il est demandé aux candidats de fournir un **dossier bien structuré et bien rédigé**. Il leur appartient de donner toutes les informations utiles, sans redondance.

Recommandations pour la section 27

Informations détaillées : <https://cnu27.ls2n.fr/>

Qualification valable 4 ans.

Qualifié dans une section suffit pour postuler MCF.

Attention au calendrier

- Pré-inscription en octobre
- Envoi du dossier fin décembre

Recommandations pour la section 27

Critères

Aptitude à exercer une activité de recherche **et** une activité d'enseignement en **informatique**.

Qualité recherche :

- Rapports (de thèse) des rapporteur·e·s (signés);
- Publications dans des conférences ou des revues en **informatique** :

Au moins une publication récente dans une conférence/revue internationale avec comité de lecture de bon niveau en **informatique** ;

Qualité enseignement:

- Heures effectuées en **informatique**.

Une partie de l'enseignement peut être réalisée en dehors de l'informatique lorsque l'appartenance du·de la candidat·e à la discipline est pleinement attestée par sa formation initiale et par ses activités de recherche.

Recommandations pour la section 27

Pièces complémentaires

- Rapports de thèse
- 3 articles de recherche maximum
- CV long 5-15 pages : activités d'enseignement et de recherche
- Attestations d'enseignement si disponibles.
 - Nombre d'heures, matières, éventuellement un avis

Recommandations pour la section 27

CV long

- 5 à 15 pages
- Identité
 - Site web, mais évaluation sur dossier seul
- Parcours universitaire
 - Intitulé, établissement (nom, lieu), date, mention éventuelle.
 - Master (ou d. ingénieur) : intitulé précis, sujet du mémoire, nom encadrant·e
 - Doctorat :
 - titre, spécialité, dates
 - laboratoire et établissement
 - directeur·trice de thèse et co-encadrant·e·s (nom et affiliation)
 - rapporteur·e·s et membres du jury (nom et affiliation)
- Expériences professionnelles
 - Intitulé du poste, dates, établissement (nom, lieu), statut professionnel (CDD, CDI, vacataire...)
 - Description succincte des fonctions, si elles ne relèvent pas de l'enseignement supérieur.

Recommandations pour la section 27

Recherche

- Thématique, lieu et nature de chaque activité
- Résultats théoriques ou méthodologiques, synthèses, expériences, mesures, évaluations
- Valorisation des productions logicielles/matérielles
- Visibilité :
 - Séjours scientifiques dans d'autres laboratoires/établissements, coopérations éventuelles, etc.
 - Participation à des comités de programmes/éditoriaux / relecture
- Encadrements, préciser participation à cet encadrement, (date, durée, thématique) :
 - Projets de fin d'études d'ingénieur·e, mémoires de Master
- Médiation
- Transfert.

Recommandations pour la section 27

Responsabilités collectives et administratives

- Détailler sujet, lieu et nature
- Évaluation du temps et résultats obtenus

Recommandations pour la section 27

Publications

- Seulement **acceptées**
- Liste précise :
 - Auteur·e·s
 - Année de publication
 - Intitulé (complet) de la revue ou conférence
 - Numéros/nombre de page
- Type d'article (long/court, présentation/poster, workshop...)
- Arguments montrant l'importance/la sélectivité de la revue/conférence
 - CORE pour les conférences, QX (scimago) pour les journaux
 - Taux d'acceptation
- Distinguer conférences nationales/ internationales
- Travaux pluridisciplinaires : préciser contribution **informatique**.

Recommandations pour les sections 25 et 26

- Deux repères importants pour l'évaluation des dossiers :
 - l'aptitude à enseigner les mathématiques dans **un cursus de licence de mathématiques**
 - une activité de recherche en **mathématiques (pures en 25 et appliquées en 26) suffisante**
→ dans les domaines d'application des mathématiques : pas seulement une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés.
- **Éléments positifs :**
 - rapporteur.ice.s de thèse en section CNU 25/26
 - publication en seul auteur.ice ou sans son directeur.ice de thèse
- **Qualité scientifique du dossier :**
 - évaluation des travaux de thèse à travers **les rapports de thèses**
 - pas d'exigence de publication pour les thèses de l'année, mais pour celles plus anciennes oui ...
 - prise en compte de l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.
- **L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en section 26** → pour les thèses dans le champ "applications des mathématiques" il ne faut pas se restreindre à la 26ème section.

Recommandations pour les sections 25 et 26

- Attention aux “revues prédatrices” ou identifiées comme telles
- Cette année, il a été décidé de **ne pas considérer** les articles dans de telles revues.
- Il faut être particulièrement vigilant.e sur le choix de la revue, en particulier pour les thèses à l’interface avec d’autres disciplines.
- Si le choix de la revue vous est imposé → ne pas hésiter à être transparent.e et à l’indiquer dans le dossier.
- De façon générale, les revues avec APC (‘Article Processing Charges’), i.e. où il faut payer pour publier son article, sont considérées avec méfiance par la communauté mathématique (voir aussi les positions d’instituts de recherche comme Inria, ou certaines universités)

Plus d’infos sur les site des sections : <http://cnu26.emath.fr/> et <https://cnu25.emath.fr>

et sur les bilans des sessions précédentes : http://cnu26.emath.fr/BILANS/bilan_session_2023.pdf

https://cnu25.emath.fr/Documents/CNU25_Bilan_Qualifications_2024.pdf

Comment savoir dans quelle section candidater?

- Etre qualifié en 25 ou en 26 vous autorise de toute façon à candidater sur des postes **à la fois en 25 et en 26**.
- La frontière n'est pas toujours simple à établir et si on pense qu'on est à la frontière (par exemple si on fait des EDP théoriques pour ne donner qu'un seul exemple), alors on peut demander la qualification dans les deux
- Pour les dossiers relevant également de la section 26 (mathématiques et applications) mais demandant une qualification en 25, une attention particulière est portée sur les aspects théoriques du dossier. La seule utilisation d'outils mathématiques, classiques ou avancés, même de façon innovante et dans des domaines originaux, ne suffit pas nécessairement à qualifier un.e candidat.e en section 25.
- C'est le cas aussi pour les candidat.e.s dont le dossier contient une part importante en informatique et relèvent de la section 27, que ce soit à travers une thématique reconnue à la fois par les communautés en mathématique et en informatique, comme par exemple la théorie des graphes, la logique, la théorie des automates, la complexité algorithmique, ou d'une discipline transverse comme la cryptographie. La section s'assure d'un contenu théorique et mathématique suffisant.
- *L'aptitude du.de la candidat.e à enseigner des mathématiques fondamentales* : pour les candidat.e.s dont les travaux sont à la marge des thématiques de la section 25, la section s'appuie en particulier sur leur cursus en mathématique ou tout autre élément confirmant la capacité à enseigner
- Vous pouvez demander conseil à votre directeur.trice de thèse.

Épistémologie, histoire et didactique des mathématiques

L'épistémologie et l'histoire des mathématiques relèvent généralement de la **section 25**.

La didactique des mathématiques relève généralement de la **section 26**.

Pour une qualification en Section 25, en plus des critères indiqués auparavant, il est demandé que la.le candidat.e fasse preuve d'une grande implication au sein de la communauté mathématique, ce qui peut se traduire notamment par :

- un enseignement régulier des mathématiques à divers niveaux de l'université (du L1 au M2),
- des responsabilités au sein du département de mathématiques de son établissement,
- des projets scientifiques menés en commun avec des mathématicien.ne.s,
- des publications dans des revues destinées aux mathématicien.ne.s

Il est important de souligner que la section 25 n'exige pas que le candidat possède une thèse en mathématiques.